



MICROFICHE N°

06914

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

U.N.E.S.C.O.
DIVISION DES SCIENCES ECOLOGIQUES



PROGRAMME SUR
L'HOMME
ET LA BIOSPHÈRE

SESSION DE FORMATION

«SUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DES
AIRES PROTEGEES»



BIZERTE (TUNISIE) 6-11 Juin 1988

RAPPORT FINAL

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

U.N.E.S.C.O
DIVISION DES SCIENCES
ECOLOGIE

PROGRAMME SUR L'HOMME ET LA
BIOSPHERE

ENBA 6912 / 6912

**SESSION DE FORMATION SUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DES AIRES
PROTEGEES**

BIZERTE TUNISIE - (6-11 JUIN 1986)

RAPPORT FINAL

❖ TABLE DES MATIERES ❖

1. INTRODUCTION
2. COMMUNICATIONS

(A). TUNISIE

- CNDH 6912 - "Note sur la Protection de l'Environnement"
par Mme. MEDIA SACCJA
- CNDH 6913 - "Aperçu général sur les conditions bioclimatiques en Tunisie"
par Mme. JALILA BENZIARTI
- CNDH 6914 - "Principaux écosystèmes terrestres de la Tunisie"
par Mr. MEHOZI BOUKHRIS
- CNDH 6915 - "Conservation de la faune et de la flore en Tunisie"
par Mr. S.H. KACEM SLAHEDDINE, présenté par
Mr. MUSTAPHA GUERBAYA
- CNDH 6916 - "Zone humide - Le Parc National de l'Ichkeul-Tunisie"
Etude de cas par Mr. M'AMMED BARAKET.

(B). UNESCO

- "Les Cévennes ; une nature et des hommes"
par Mr. GERARD COLLIN
- "Un Parc National Saharien ; le Tassili Majjer"
Etude de cas par Mr. BERNARD BOUSQUET

(C). ALGERIE

- "Le Parc National de Djurdjura"
Etude de cas par Mr. BELKACEM GACI
- "Présentation du Parc National de Belezma"
Etude de cas par Mr. AISSA LA'BED

(D). MAROC

- "Environnement et conservation de la nature au Maroc"
par Mr. M. LANCEN EL KABIRI
- CNDH 6917 - "Flore de l'Afrique du Nord"
Par Mr. M'AMMED REJDALE

3. RECOMMANDATIONS
4. ANNEXES

- Liste des participants à la Session de Formation

**PRINCIPAUX ECOSYSTEMES TERRESTRES
DE LA TUNISIE**

Par Mr. MOUKHRIS MEKKI (TUNISIE)

DEFINITION

Le terme écosystème a été créé en 1935 par Tansley. L'écosystème ou système écologique est un système fonctionnel qui inclut une communauté d'êtres vivants et leur environnement. Des relations unissent ces êtres vivants. Le mot environnement désigne l'ensemble des conditions physiques, chimiques et biologiques auxquelles est soumis tout organisme. Le terme écosystème peut être appliqué à des biocénoses et à des environnements d'extensions très diverses :

- microécosystèmes (ex. souche d'arbre)
- mésoécosystèmes (ex. association forestière)
- macroécosystèmes (ex. océan)

La biosphère est un gigantesque écosystème "le globe terrestre" dont toutes les parties sont solidaires.

Dans de nombreux cas, rien n'empêche de donner au concept d'écosystème un sens large : par exemple un paysage défini ou une région déterminée peuvent constituer des écosystèmes fonctionnels.

II. EVOLUTION DE L'ECOSYSTEME

L'écosystème est toujours en action. Au cours du temps, les éléments qui constituent l'écosystème changent.

- . Ils changent d'une saison à l'autre: c'est ainsi que pendant la saison active, la biomasse augmente. Par contre, pendant la saison où la nature est en sommeil, la biomasse diminue à cause des prélèvements et de la mort de certains organes.
- . Les éléments de l'écosystème changent aussi d'une année à l'autre, car les conditions atmosphériques en région méditerranéenne ne sont pas les mêmes deux années de suite. Les constituants de l'écosystème changent à plus long terme sous l'effet des actions perturbatrices comme le feu, la pollution, le surpâturage, la hache, l'inondation...
- . Lorsque ces actions perturbatrices diminuent d'importance ou lorsqu'elles cessent totalement les écosystèmes évoluent vers leur climax.
Le climax est une biocénose en équilibre avec les conditions prédominantes du milieu.

Cette biocénose est stable en l'absence de toute perturbation.

Selon la nature du milieu, on distingue les écosystèmes aquatiques (lacustres ou marins) et les écosystèmes terrestres. Dans cette étude on va se limiter aux écosystèmes terrestres.

III. ETUDE DE QUESTIONS TYPES D'ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES DE LA TUNISIE

La Tunisie est le premier pays de l'Afrique du Nord et l'un des rares pays du monde à avoir à sa disposition des documents de base lui permettant de connaître les écosystèmes terrestres naturels de ses différentes régions.

Les études ont été entreprises depuis 1948, sous la direction de Louis Eberger, par de nombreuses spécialistes. Parmi ceux-ci je cite : Schoenenberger, le Houfrou, Long, Gounot, Guinochet Vernet, Florêt, Le Floch, Pontanier, etc....

Plusieurs chercheurs tunisiens ont aussi contribué à ses études. Je cite à titre d'exemples : Guadras, Hamrouni, Akrimi, Telahigue, Ben Tiba, Boukhris, etc....

La Tunisie possède ces cartes phytécologiques qui couvrent l'ensemble de son territoire. Les principaux écosystèmes terrestres de la Tunisie sont ; la forêt, le maquis, la garrigue, la steppe et le désert.

(a). La Forêt

C'est une formation ligneuse dense à recouvrement voisin de 100 %. La hauteur des arbres est égale ou supérieure à 7 m. La densité est d'au moins égale à 100 arbres à l'hectare. On distingue trois types de forêt : la forêt dense, la forêt clairière et la forêt claire.

(b). Le Maquis

Le maquis est formé de buissons et d'arbustes de moins de 2 m de hauteur et constituant une formation fermée impénétrable.

Le recouvrement est supérieur à 75 %

Le maquis est localisé dans les étages humides et subhumides généralement sur des sols silicieux (Exp. le maquis de bruyère à Ain Draha).

(c). La Garrigue

La Garrigue correspond à une formation ouverte où le recouvrement est compris entre 25 et 50 %.

Elle est à base de plantes de hauteur inférieure à 2 m et supportant l'insolation et la sécheresse.

Elle est localisée sur des sols calcaires (Exp. la Garrigue à chêne Kermès ou à Romarin).

(d). La Steppe

La Steppe est initiée par le climat, le sol et l'homme. Elle correspond à une pluviosité moyenne annuelle comprise entre 100 et 400 mm. Elle couvre 10 % du territoire de la Tunisie soit environ 6 millions d'hectares.

Selon le Houérou (1959) on distingue 4 types de steppes :

- . La steppe graminéenne
- . La steppe à chaméphytes
- . La steppe crassulescente
- . La steppe arborée.

Selon Floret et Pontanier (1982), la steppe peut être caractérisée par les espèces végétales ou la nature du sol.

- Exp. :-Steppe gypseuse
- Steppe à halophytes
 - Steppe à *Rantherium suaveolens*
 - Steppe à *Anarr hinum brevifolium*
 - Steppe littorale
 - Steppe continentale

(e). Le Désert

Dans les vrais déserts la pluviosité moyenne annuelle est inférieure à 100 mm. Le pâturage est la seule forme d'utilisation du sol. La couverture végétale est extrêmement clairsemée. On note l'importance de la topographie et des différences locales de texture et de profondeur des sols dans les réponses de la végétation.

Dans les écosystèmes désertiques, c'est la redistribution locale de l'eau qui fait la densité et la productivité de la végétation.

FIN

9

VUES